



Droit de la mairie pour faire nettoyer le jardin d un particulier

Par **angedgabriel**, le **30/06/2014** à **14:22**

bonjour, quel droit, a la mairie en intervention de nettoyage sur le terrain d un particulier ? j ai hérité d une maison avec 2400 m de terrain et la mairie me menace de faire nettoyer celui ci par une entreprise et ceci à mes frais. En a t elle le droit et que dois je faire contre un voisin qui demande à cette mairie d intervenir ? ce monsieur après m avoir ordonné de couper ma haie , ce que j ai fait est venu sur mon terrain , a couper celle ci à 1m de haute et de plus a abattu mon grillage(placé intérieur , derrière la haie),sur mon terrain.Finalement m a harcelé au tél pour la faire coupée au pied, ce qui a été fait... maintenant il me harcèle pour que j abatte les arbres de mon terrain... il s est vanté de mettre un mur à à la place de la haie, mais n a rien fait depuis plus d un an et mon terrain est ouvert à tout vent... dois je porter plainte pour violation de résidence....je ne sais plus quoi faire car j habite à plus de 450 km et je viens trois fois par an pour l entretien! merci pour l aide qu on pourra m apporter ;;;

Par **domat**, le **30/06/2014** à **15:08**

bjr,
demander à la mairie sur quelles textes elle se base pour s'autoriser à nettoyer votre terrain sans votre autorisation.
cela existe mais il faut des conditions bien précises en particulier sur le débroussaillage.
voir ce lien:
http://www.maires-isere.fr/Dossiers_juridiques/Dossiers%20conseils%20aux%20%C3%A9lus/PP%20-%20D%C3%A9broussaillage.htm
cdt